

Date de dépôt : 5 mars 2014

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Ivan Slatkine : Y aura-t-il un vrai P+R à la gare de Chêne-Bourg ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 14 février 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le canton connaît actuellement les joies de la construction de la plus importante infrastructure de transports publics de son histoire, le CEVA. Outre les voies, plusieurs gares sont prévues sur le tracé.

L'un des objectifs principaux du CEVA est d'inciter le plus grand nombre possible de personnes à utiliser ce nouveau moyen de transport. Parmi les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir figure la réalisation de P+R aux abords des gares.

Le plan localisé de quartier de la gare de Chêne-Bourg adopté par le Conseil d'Etat le 26 juin 2013 prévoit 870 places de stationnement au total. Parmi elles, 100 places sont affectées au P+R.

Or, il semblerait que, sous l'impulsion de la direction générale de la mobilité de l'ancienne législature (devenue depuis la direction générale des transports), le projet ait d'ores et déjà été redimensionné et que le P+R ne contienne plus que 50 places.

Cette décision va clairement à l'encontre des objectifs susmentionnés, soit la facilitation du transfert modal entre la voiture et le CEVA.

Il est à craindre que, si cette orientation était confirmée et que le Conseil d'Etat saisisse le Grand Conseil d'un projet de loi autorisant la Fondation des parkings à réaliser le parking sous cette forme, celui-ci ne subisse des oppositions. Cela aurait pour effet de retarder la construction du parking et,

par la même occasion, la réalisation des surfaces commerciales, des logements et des surfaces d'activités prévues par le PLQ.

Au vu de ce qui précède, je pose la question suivante au Conseil d'Etat : combien de places le P+R de la gare de Chêne-Bourg comportera-t-il ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le plan localisé de quartier (PLQ) de la gare de Chêne-Bourg qui a été adopté en été 2013 prévoit la réalisation de 870 places au total, dont 100 places réservées à la gare pour un P+Rail. En décembre 2012, à la demande de la commune, une dérogation avait déjà été préavisée favorablement par la direction générale des transports (DGT) sur la base du règlement relatif aux places de stationnement sur fonds privés (L 5 05.10) visant à faire passer le nombre de places total à 717.

Depuis, l'office de l'urbanisme a affiné la programmation urbaine du plan localisé de quartier : les surfaces brutes de plancher des parties « activité » et « commerce » ont été revues à la baisse, réduisant en conséquence le nombre total de places à 694, avec cependant un maintien à 100 places pour la partie P+Rail.

En parallèle, des études techniques conduites actuellement par la DGT tendent à mettre en cohérence l'ensemble des P+R et P+Rail en projet dans le canton, en tenant compte du développement urbain de chaque secteur et du coût de réalisation de ces places de parc.

A Chêne-Bourg, le rôle du P+Rail en lien avec la mise en service du CEVA sera bien de permettre à des automobilistes de se rabattre sur cette infrastructure performante de transport public. En l'état actuel, les 100 places réservées à la gare dans le PLQ pour un P+Rail sont donc maintenues.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP